



A conserver

## Si vous n'avez pas encore votre CARTE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE, pensez à la demander

### De quoi s'agit-il ?

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis en place depuis 2018, un système de contrôle et de gestion par cartes, des entrées de ses 3 déchetteries dans un souci d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation. Ce dispositif vise un contrôle renforcé mais aussi de conseil dispensé par les agents des déchetteries.

### Qui est concerné ?

Chaque foyer du territoire devra être en possession d'une carte pour accéder au site de la déchetterie de son choix. Il en est de même pour les artisans, commerçants et entreprises dont le siège social est implanté localement. Les collectivités et les administrations n'échapperont pas non plus à la règle.

La carte d'accès est gratuite\* et immédiatement opérationnelle dès son obtention. 1 seule carte attribuée par foyer

### Comment obtenir votre carte ?

#### 1. Pour demander votre carte d'accès :

Il vous suffit de vous rendre dans votre Mairie ou à l'accueil de la Communauté de Communes

#### 2. Pièces à fournir / présenter :

- Le formulaire de demande de carte dûment complété
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de - 3 mois
- Un extrait Kbis pour les professionnels

**Sans ces pièces, nous ne pourrons pas délivrer la carte**

#### 3. Récupération de la carte : lors du dépôt du formulaire et des pièces justificatives

La carte sera active dans un délai de 72h.

### Que faire en cas de déménagement, de perte, de vol ?

#### Contactez votre Mairie ou l'accueil de la Communauté de Communes

\*En cas de perte, de vol ou de carte détériorée, une nouvelle carte pourra vous être délivrée. Elle vous sera facturée 15€.(Délibération N° 190227 - 15 du 27 février 2019)

Retrouvez au dos les horaires des 3 déchetteries

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

3 déchetteries  
Brametot  
Cany-Barville  
Saint Valéry en Caux

Pour toute information : Service déchets  
☎ 02 35 57 90 45  
✉ regie.reom@cote-albatre.com



Cadre à remplir par la Mairie  
ou la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre  
Carte N°

## DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIE

A compléter et à remettre auprès de votre Mairie ou de l'accueil de la Communauté de Communes

### - 1 CARTE PAR FOYER / COLLECTIVITÉ / ENTREPRISE -

\*Vous êtes un particulier, ou représentez une collectivité ...

Mme  M. NOM : ..... Prénom : .....

OU NOM COLLECTIVITE : .....

Adresse : N° ..... Rue : .....

Code Postal : 76..... Commune : .....

Tél. : ..... Adresse mel : .....

Si vous êtes un particulier : Nombre de personnes résidant dans votre foyer : ..... pers. (Information facultative)

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une première attribution de carte

Se munir d'une pièce d'identité et  
d'un justificatif de domicile de - 3 mois

Date & Signature

\*Vous êtes commerçant / artisan, vous représentez une entreprise

Raison Sociale / NOM : ..... SIRET : .....

Adresse : N° ..... Rue : .....

Code Postal : 76..... Commune : .....

Tél. : ..... Adresse mel : .....

Adresse de facturation si différente de celle ci-dessus :

Adresse : N° ..... Rue : .....

Code Postal : 76..... Commune : .....

Tél. : ..... Adresse mel : .....

Je certifie sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une première attribution de carte

Se munir d'une pièce d'identité  
et du Kbis de l'entreprise

Nom & Prénom de la personne  
représentant l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Date & Signature

\* Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sise à Cany-Barville (76450), 48 bis route de Veulettes pour la délivrance des cartes d'accès aux déchetteries intercommunales. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre dans le cadre de sa compétence déchets. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : mairie du domicile du demandeur et service déchets de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre. Les données sont conservées jusqu'à la restitution de la carte. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, M. Valentin SENECHAL, par mail à dpo@cote-albatre.com ou par courrier à l'adresse PAE du Tilloy - 5 rue Jean Monnet, BP 20663 - 60006 Beauvais Cedex. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

# RETRAIT DE VOTRE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIE

CARTE REMISE LE : ..... / ..... / .....

À :  
 Mme  M. NOM : ..... Prénom : .....

ou NOM COLLECTIVITE : .....

ou Raison Sociale / NOM ENTREPRISE : .....

Signature :

Dans le cas où la personne faisant le retrait de la carte n'est pas la même personne que le demandeur, une procuration est exigée.

## 3 DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec l'extension du territoire intercommunal, vous pouvez désormais vous rendre dans l'une des 3 déchetteries

	SAINT VALÉRY EN CAUX Déchetterie du Littoral Route de Dieppe		CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée Route de Colvaille		BRAMETOT Déchetterie La Cavée Ballet - Rte de Vénéstanville	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée		Fermée	
VENREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée		Fermée	

Arrêt des entrées : 15 minutes avant la fermeture

Pour plus d'informations sur les déchets acceptés ou refusés en déchetteries, n'hésitez pas à demander conseils auprès des gardiens des déchetteries, ils sauront de par leurs compétences vous aiguiller vers la filière adaptée à vos besoins.

Selon le règlement intérieur  
**Sont acceptés en déchetteries**

- BATTERIES & PILES
- BOIS
- CARTONS
- DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (électroménager, informatique ...)
- DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (peintures, vernis, aérosols, ampoules ...)
- DÉCHETS VERTS
- ENCOMBRANTS (Objets plastiques, isolants, fenêtres, revêtements de sols ...)
- GRAVATS (Cailloux, béton non armé, parpaings, ardoises, déblais, corréloges ...)
- HUILES (de vidange et de friture)
- MÉTAUX
- MOBILIER
- PLACOPLÂTRE
- PNEUS ENTIERS (sans jantes et uniquement déchetterie de la Vallée)
- TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (T.L.C)

**Sont refusés en déchetteries**

- AMIANTE
- BOUTEILLES DE GAZ
- D.A.S.R.I (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- EXTINCTEURS
- FUSÉES DE DÉTRESSE ET PÉTARDS
- MÉDICAMENTS

## COLONNES TEXTILES T.L.C : Donnez une seconde vie aux textiles et chaussures



Vous pouvez déposer textiles et chaussures dans les colonnes TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) destinés aux ménages. Ces conteneurs répartis sur le territoire intercommunal, comportent l'un des deux logos : Le Relais ou ICIAD.

Que peut-on déposer dans un conteneur TLC ?

Tous les vêtements, sous-vêtements, foulards, gants et bonnets, draps et serviettes, nappes et mouchoirs, chaussures de ville et de sport, longs et sandales, baskets ... adultes ou enfants. Notre seul souhait, que les chaussures soient reliées par paire afin d'éviter la dispersion. Même usés les TLC peuvent être valorisés à condition d'être propres et secs.



Vous cherchez un conteneur TLC ?

Retrouvez les adresses des différents points de collecte TLC en scannant le flashcode ci-contre à l'aide de votre smartphone ou sur [www.cote-albatre.fr](http://www.cote-albatre.fr)



## RÉDUISONS NOS DECHETS !

En complément du tri sélectif, du dépôt en déchetteries et en colonnes Textiles (T.L.C), vous pouvez opter pour le compostage et le lombricompostage afin de contribuer à diminuer le volume de déchets produits.

Contactez l'Ambassadeur du Tri afin d'en connaître plus sur les dispositifs de compostage et lombricompostage qui vous sont proposés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albatre : 02 35 57 50 69



- Déchets ménagers recyclables :
  - ▶ COLONNES DE TRI SÉLECTIF
- Déchets verts - Encombrants - Gravats - Gros cartons - Déchets ménagers dangereux
  - ▶ DÉCHETTERIES
- Biodéchets (épluchures, fleurs fanées ...)
  - ▶ COMPOSTEURS
- Textiles
  - ▶ Colonnes TLC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE - SERVICE DÉCHETS

RENSEIGNEMENTS TRI SÉLECTIF - DÉCHETTERIES :

02 35 57 50 69 - 02 35 97 30 94 - [dechets@cote-albatre.com](mailto:dechets@cote-albatre.com)

Retrouvez l'ensemble des informations sur :

[www.cote-albatre.fr](http://www.cote-albatre.fr)

